

**REGLEMENT DE PARTICIPATION AU JEU**  
**PandaLab Ma santé – Je Marche Avec Yohann**

**Article 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

PHARMAGEST INTERACTIVE, Société Anonyme au capital de 3 034 825 euros, dont le siège social est à 54600 VILLERS LES NANCY, 5 allée de Saint-Cloud, immatriculée sous le n° 403 561 137 RCS NANCY, organise du 7 juin 2021 au 30 novembre 2021 inclus dans les conditions ci-après définies, un jeu gratuit et sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu ») depuis l'application mobile PandaLab Ma santé à l'adresse suivante : <https://masante.pandalab.eu/mobile-app> (ci-après l'application mobile « PandaLab Ma santé »).

**Article 2. LES PARTICIPANTS**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un smartphone résidant en France (Corse et DROM-COM compris) (ci-après « Participant(s) »).

Chaque Participant peut tenter de remporter les lots stipulés à l'Article 4 (ci-après « Désignation des Lots »).

**Article 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation au jeu se déroulera du 7 juin (08h00 – heure de Paris) au 30 novembre 2021 (12h00 – heure de Paris) inclus. Pour participer au Jeu, chaque participant doit préalablement créer son compte PandaLab Ma santé en se connectant sur l'application mobile PandaLab Ma santé accessible sur Apple store ou Play store. Les personnes disposant déjà d'un compte peuvent accéder au Jeu en s'authentifiant à l'aide des identifiants personnels acquis lors de la création de leur compte.

Pour valider leur participation au Jeu, les Participants devront, pendant cette période, procéder aux étapes suivantes :

1. Télécharger l'application mobile PandaLab Ma santé
2. Créer son compte PandaLab Ma santé
3. Sur la page d'accueil de l'application, sur le pavé « Informations », cliquer sur le bouton « je participe »
4. Valider le Reglement du JEU
5. Télécharger selon son smartphone, l'application de décompte de pas « Google FIT » ou utiliser l'application « santé » installée d'office sur tous les smartphone iPhone store

Une seule participation par compte PandaLab Ma santé est autorisée.

La participation emporte l'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent règlement.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant pourra entraîner la nullité de sa participation.


Toute participation ne respectant pas les présentes conditions de participation, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation y attachée éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Aucune participation pour un tiers n'est possible.

**Article 4. DESIGNATION DES LOTS**

Seront désignés comme Gagnants les 100 premières personnes ayant réalisé le plus grand nombre de pas remporteront :

- Le 1<sup>er</sup> : une montre connectée d'une valeur de 400€HT
- Du 2<sup>ème</sup> au 50<sup>ème</sup>: un coffret sportif de la société Marque Verte comprenant :
  - o 1 Kit gel douche à reconstituer : 3,70€ HT
  - o 1 Shampoing solide DermAsens : 2,59€ HT
  - o 1 Absoplast 2,5x6cm : 1,91€ HT
  - o 1 Patch Autochauffant GF Boite de 2 : 1,06€ HT
  - o 1 Patch Autochauffant PF Boite de 2 : 0,76€ HT
  - o 1 Pochon été week-end été : 3,39€ HTPour un TOTAL HT : 13,41€ HT
- Du 51<sup>ème</sup> au 100<sup>ème</sup>: un goodies à hauteur de 3€HT l'unité



La dotation ne peut ni être remboursée ni échangée ni revendue.

#### **Article 5. REMISE DU LOT**

Les gagnants seront informés de l'attribution de leur Lot par mail privé afin d'obtenir leurs coordonnées complètes, au plus tard le 31 décembre 2021 inclus.

Seront demandés aux Gagnants :

- civilité, nom, prénom, adresse postale, date de naissance.

Les gagnants devront impérativement répondre dans un délai de **10 jours** après avoir été informé par courriel. En cas de retour de l'email ou du courrier postal, pour cause d'adresse erronée et/ou de changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, le Lot sera considéré comme perdu, sans que les gagnants n'ayant pas répondu dans les conditions indiquées ci-dessus ne puissent s'y opposer ou faire une quelconque réclamation. PHARMAGEST INTERACTIVE ne saurait être tenu pour responsable si une tierce personne intercepte l'email et s'attribue le Lot.

Les gagnants seront contactés par PHARMAGEST INTERACTIVE, pour les modalités de remise du lot.

#### **Article 6. RESPECT DU REGLEMENT**

Toute violation, frauduleuse ou non, établie ou présumée, laissée à l'appréciation raisonnable de PHARMAGEST INTERACTIVE aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office des Participants. Notamment des personnes qui se seraient inscrites sous des pseudonymes différents, ou qui auraient employé tout autre moyen frauduleux dans le but de fausser leur participation.

PHARMAGEST INTERACTIVE se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

PHARMAGEST INTERACTIVE se réserve, à sa convenance, le droit de radier le(s) Participant(s) n'ayant pas respecté une ou plusieurs des obligations fixées par le présent règlement (fausse adresse email, adresse email multiple pour un même Participant, fraude avérée ...), sans avoir à prévenir le(s) Participant(s) fautif(s).

PHARMAGEST INTERACTIVE se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

En cas de fraude ou de tentative de fraude avérée de la part d'un Participant, PHARMAGEST INTERACTIVE se réserve le droit de ne pas lui attribuer le Lot, sans préjudice des autres droits de PHARMAGEST INTERACTIVE.

#### **ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES**

PHARMAGEST INTERACTIVE recueille des données à caractère personnel concernant les participants et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Les données recueillies via le présent formulaire sont obligatoires. A défaut la participation ne pourrait pas être traitée ou son traitement s'en trouverait retardé.

Les données sont traitées pour les finalités suivantes :

- Les informations des Gagnants seront conservées et utilisées dans le cadre d'opération de communications.
- Les Participants sont informés que PHARMAGEST INTERACTIVE est susceptible de photographier, de filmer et d'exploiter les Gagnants notamment lors de la remise du Lot. A ce titre, les Gagnants du Jeu autorisent l'Organisateur à utiliser leurs image, nom, prénom, civilité et ville de résidence pour une durée d'un an à compter de la date de désignation des Gagnants sur tout support (notamment sur les sites internet et réseaux sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE) dans le cadre d'actions promotionnelles.
- Les Participants sont également informés que PHARMAGEST INTERACTIVE est susceptible de traiter leurs données à des fins de prospection commerciale.

Durée de conservation : la durée de conservation des données est de 1 mois pour tous les participants, d'1 an pour les gagnants pour les finalités liés à la gestion du jeu, et de 3 ans pour tous les participants qui ont acceptés l'utilisation de leurs données à des fins de prospections commerciales.

Exercice des droits :

Les participants bénéficient d'un droit d'accès à leurs données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, ils peuvent également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données les concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès.

Si le traitement est fondé sur le consentement, ils disposent du droit de retirer leur consentement.



Si le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de PHARMAGEST INTERACTIVE, ils peuvent s'opposer à ce traitement s'ils justifient de raisons propres à leur situation.

Ils disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de leur identité par la production d'une copie d'identité, être exercés à tout moment à l'adresse suivante :

- Par courrier postal : PHARMAGEST INTERACTIVE, 5 allée de Saint-Cloud - 54600 VILLERS LES NANCY,
- Par courriel : julie.terzetti@lacooperativewelcoop.com

Réclamations : Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07.

#### **Article 8. LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

PHARMAGEST INTERACTIVE ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation, notamment pour les cas où l'application mobile serait indisponible.

La participation sur l'application mobile implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, les risques de perturbation ou encombrement du réseau et les pertes de données. PHARMAGEST INTERACTIVE décline également toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des Participants.

PHARMAGEST INTERACTIVE ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement de l'application mobile pour un opérateur donné et, d'une manière générale, de toute anomalie fonctionnelle informatique ou du réseau Internet. A ce titre, aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

Plus généralement, PHARMAGEST INTERACTIVE dégage toute responsabilité concernant notamment :

- tout dommage occasionné par les services consultés sur l'application mobile et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur l'application mobile;
- tout défaut de transmission et/ou de réception de toute donnée et/ou information sur l'internet mobile;
- toute perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée à l'occasion de la participation;
- tout défaut de fonctionnement de tout logiciel, et notamment de l'application mobile;
- tout dommage ou dysfonctionnement conséquence de tout virus, bug informatique, anomalie et défaillance technique;
- tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant;
- toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information de PHARMAGEST INTERACTIVE ou de ses prestataires, (telles que date et heure d'envoi et de réception des emails de notification et de réponse) ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations.

Le Lot n'est en aucun cas remboursable ou échangeable sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit. Aucun échange ne pourra être effectué, que ce soit contre une somme d'argent équivalente à la valeur du Lot ou contre un Lot ou des produits de même valeur. Des avenants à ce règlement peuvent éventuellement être publiés notamment en cas de force majeure. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La participation sera annulée en cas de force majeure, sans que les Participants ne soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné.

#### **Article 9 : DEPOT LEGAL**

Le présent règlement est déposé à la



SCP Bund - Petit - Muller - Egloff  
Huissiers de Justice Associés  
23 Rue de Sarre – 57000 Metz

Le présent règlement peut être modifié et/ou complété à tout moment par voie d'un avenant déposé par la Société Organisatrice dans le respect des conditions énoncées.

**Article 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.  
Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, avant le 30 novembre 2021, par mail à l'adresse suivante : [julie.terzetti@lacooperativewelcoop.com](mailto:julie.terzetti@lacooperativewelcoop.com)  
Le règlement sera disponible également sur : <https://www.masante.pandalab.fr>

**Article 11. LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement, à défaut d'un accord à l'amiable, sera soumise aux tribunaux compétents de Nancy.

